



Madame, Monsieur,

Vous pouvez trouver ci-joint la redevance « ordures ménagères », dite Reom. Elle finance tout ce qui traite des déchets ménagers sur notre territoire à savoir :

- le ramassage des ordures ménagères et leur traitement,
- la collecte et le traitement des déchets recyclables,
- l'accès aux déchetteries du territoire.

Les coûts à la charge de la Communauté de Communes sont la collecte sur la totalité du territoire et la gestion de la déchetterie de Carquebut. Ils n'ont pas augmenté en 2019 par rapport à l'année précédente. C'est loin d'être le cas pour le traitement de nos déchets dans un contexte global très défavorable :

- les factures émises par le syndicat mixte du Point Fort et des prestataires privés ont augmenté de 13% en 2020.
- La taxe sur les activités polluantes appliquée à l'enfouissement des ordures ménagères va passer progressivement de 18€/tonne en 2019 à 65€/tonne en 2025.
- Les tarifs de rachat du papier et du carton ont chuté de 43% suite à l'arrêt des importations par la Chine.

Le budget des ordures ménagères est séparé du budget général et selon les règles comptables, il doit être équilibré. Pour ce faire le conseil communautaire a voté des tarifs pour absorber ces hausses importantes à savoir 156 € par an pour une famille d'une à deux personnes et de 216 € par an pour trois personnes et plus

Le budget ayant été voté au mois de mars, nous ne pouvons appliquer les nouveaux tarifs qu'à partir de la date de la délibération. C'est pourquoi vous aurez deux montants sur la facture, l'un avant le vote et l'autre après. Le cumul des deux donnera bien pour l'année les chiffres de 156 € et de 216 €.

**Exemple de facture pour une résidence principale de 1 à 2 personnes :**

<b>LIBELLE</b>	<b>Montant € .T.T.C</b>
Redevance OM	156,00 €
Résidence Principale 1 ou 2 personnes période du 01/01/2020 au 04/03/2020	22,73 €
Résidence Principale 1 ou 2 personnes période du 05/03/2020 au 31/12/2020	133,27 €

**Le saviez-vous ?**

=> Une tonne de verre est recyclée à l'infini et coûte à la collectivité, si elle est recyclée, 21 €.

=> Une tonne de verre qui est mise dans la poubelle d'ordures ménagères, n'est pas recyclée et coûte à la collectivité 176 €.

Je tiens à remercier l'équipe de collecte des ordures ménagères pour assurer la continuité du service, notamment pendant l'épidémie de Coronavirus. Je remercie également chacun de vous pour votre mobilisation au quotidien dans le tri de vos ordures ménagères.

Jean-Pierre Lhonneur,  
Président  
de la Communauté de Communes  
de la Baie du Cotentin